Règlement du Concours de Poésie 2019 de la Compagnie des Écrivains de Tarn-et-Garonne

- 1 La Compagnie des Écrivains de Tarn-et-Garonne organise le « Prix de la Poésie en Occitanie ». Ce concours est ouvert aux poètes de toute la France, du 1^{er} janvier au 31 Mars 2019.
- 2 Ce concours au thème libre comprend les 3 catégories suivantes :
 - Section A : Poésie classique (hors formes fixes, respect des règles de la prosodie classique, alternance des rimes féminines et masculines, élision du e muet, pas de hiatus, diérèse...)
 - Section B : Sonnet régulier, en alexandrins (ABBA ABBA CCD EDE OU EED)
 - Section C : Poésie libérée (pas de rimes, nombre de pieds inégaux dans les vers)
- 3 Sont autorisés par candidat, au maximum, 4 poèmes répartis sur une ou trois sections. Ces textes ne devront pas avoir été primés dans d'autres concours. Ils seront dactylographiés, non signés, sur feuille A4, et porteront, en haut, à gauche, la section choisie, et en haut à droite, 3 lettres suivies de 3 chiffres (ex : HDC814)

Dans une enveloppe close sur laquelle sera reporté ce même code (ex : HDC814), seront inscrits, sur une feuille blanche, le nom, prénom, adresse, téléphone, mél, titre des poèmes (enveloppe d'anonymat).

- 4 Chaque envoi comprendra:
- Les œuvres en 3 exemplaires, avec l'enveloppe d'anonymat.
- Le chèque correspondant aux droits de participation, libellé à l'ordre de la Compagnie des Écrivains de Tarn-et- Garonne : **8 euros pour le premier poème**, **4 euros pour chacun des suivants** (maximum 4 poèmes)
- Une enveloppe timbrée portant le nom et l'adresse du candidat sera ajoutée, pour l'envoi du palmarès.
- **5** Le dossier constitué sera envoyé non recommandé (avec adresse de l'expéditeur au verso de l'enveloppe) mais suffisamment affranchi à :

Marilène Meckler, Compagnie des Écrivains de Tarn-et-Garonne Maison de la Culture, Ancien Collège, 2 rue de l'Ancien Collège 82000 Montauban

6 - La remise des Prix aura lieu à la salle de réception de la Maison de la Culture, Ancien Collège, 2 rue de l'Ancien Collège à Montauban, Samedi 22 juin, à 15h30.

La somme correspondant à la totalité des frais d'inscription sera redistribuée aux lauréats (3 prix dans chaque section, sous réserve de qualité suffisante).

La présence des lauréats est obligatoire. En cas d'impossibilité, il faudra se faire représenter pour retirer le prix. Les lauréats ou leurs représentants accepteront automatiquement que les photos prises, à l'occasion de la remise des prix soient publiées dans la presse et sur le site de la Compagnie des écrivains de Tarn-et-Garonne.

7 - Les décisions du Jury sont sans appel et les textes ne seront pas rendus.

Si le nombre des candidats est insuffisant, les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours et les chèques sont restitués.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.